

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 14 juin 2018

N° 01-D 14.06.2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à dix heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'Amphithéâtre Jean Kuntzmann de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu des séances du 5 décembre 2017 et du 26 avril 2018

Considérant le compte-rendu des séances du conseil académique du 5 décembre 2017 et du 26 avril 2018 en annexe;

Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu des séances du conseil académique du 5 décembre 2017 et du 26 avril 2018 en annexe.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	32
Membres représentés	29
Nombre de votants	61
Voix favorables	60
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil académique du 5 décembre 2017 et du 26 avril 2018 en annexe.

Publié le : 09.07.2018
Transmis au Rectorat le : 09.07.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 14 juin 2018

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Conseil Académique
de l'Université Grenoble-Alpes

5 décembre 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 7 juillet 2017**
- 2- Qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités : campagne emploi 2018**
- 3- Approbation de la demande d'accréditation de la licence mention Gestion**
- 4- Questions diverses**

Membres présents : LEVY Patrick, ALDEBERT MORIN Delphine, BAIS Lysiane, BERTHAUD Pierre, BURLACU Radu, CALIN Miguel, CARLES Christel, COLLOT Johan, COSTAGLIOLA Jonas, CUVEX COMBAZ Jacky, DE VRIES Erica, DEPRET Christian, AUROUSSEAU Marc, FERNANDEZ-DIAZ Mathias, FOULADKAR Ali, FOURNY Marie-Christine, GERRY VERNIERES Stéphane, GOURLAN Alexandra, GOYET Francis, HERENGER Méline, KRZYWKOWSKI Isabelle, LAURENT Cédric, MAZENOT Marie, PAUGER STASIA Marie-José, PELLIER Damien, REBOUD Jean-Luc, RICHIERO Pablo, ROMBAUT Michèle, ROUDET James, SALTEL Philippe, SIMEU Zineb, STAQUET Chantal, TADDEI Ilaria, SASA Yuko, TINIERE Romain, WOUTERS Yves, ZAMPA Virginie.

Membres représentés : CHANAL Valérie (procuration à Jean-Luc REBOUD), FALCONE Yliès (procuration à ROMBAUT Michèle), FERRE Jean-Pierre (procuration à WOUTERS Yves), FROST Daniel (procuration à ZAMPA Virginie), GILLOIS Pierre (procuration à ALDEBERT MORIN Delphine), HENNEBICQ Sylviane (procuration à STAQUET Chantal), JACOMINO Mireille (procuration à KRZYWKOWSKI Isabelle), LADRET Patricia (procuration à SIMEU Zineb), MASPERI Monica (procuration à FOURNY Marie-Christine), MATTONE Alain (procuration à ROUDET James), ODDON Marc (procuration à HERENGER Méline), PESTY Sylvie (procuration à DE VRIES Erica), POISSON Jean-François (procuration à GOYET Francis), RIEU Dominique (procuration à BURLACU Radu),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 7 juillet 2017

Le projet de compte-rendu de la séance du 7 juillet 2017 n'appelant aucune demande de modification, il est donc soumis aux voix.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	38
Membres représentés	14
Nombre de votants	52
Voix favorables	47
Voix défavorable	0
Abstentions	5

Le Conseil Académique réuni en séance plénière approuve à la majorité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 7 juillet 2017.

2- Qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités : campagne emploi 2018

M. LEVY rappelle que la campagne d'emploi 2018 vise à répondre aux besoins de l'établissement en matière d'enseignement dans le contexte actuel particulier du PRE. Elle vise également à soutenir la promotion des maîtres de conférences par l'ouverture de 5 postes de professeurs (article 46-3).

Il s'agit d'une campagne importante en volume et qui impacte fortement le domaine SHS avec l'ouverture de 38 postes compte tenu de l'évolution la pyramide des âges dans ce secteur. 11 postes sont ouverts en SST. Il précise qu'un poste concerne l'obligation d'emploi (dispositif BOE). Il remarque qu'une attention particulière a été apportée à la promotion interne.

En outre, il indique que cette campagne d'emploi laisse apparaître plusieurs situations pour lesquelles le vivier peut être source de difficultés. Il s'agit en particulier de 4 postes au CRJ, 3 postes à PACTE, 3 à l'IUGA, 1 poste SHS, 5 à l'INSEA4, 5 à l'UFR LE, 4 à l'UFR LLASIC, 1 poste à l'IUT 2 ainsi que 8 postes au CERAG. Une attention particulière devra être portée par le comité de sélection afin de ne retenir que les candidats adaptés aux profils.

M. LEVY tient à préciser que les engagements pris par le CAC en 2017 concernant deux postes, l'un au CREG et l'autre au laboratoire LUHCIE, sont respectés.

M. COLLOT regrette que les gels de postes affectent particulièrement le domaine des STS et s'inquiète de l'importance de l'impact du PRE d'ici 2020.

Mme KADA indique que la campagne d'emploi a été élaborée en application du modèle de calcul du PRE par rapport à la structure d'emploi de la composante. L'impact diffère donc selon la structure, même si toutes les composantes sont concernées par les mesures du PRE. Certaines structures ont fait le choix d'une projection de l'application des mesures du PRE jusqu'en 2019, ce qui entraîne également des disparités.

M. LEVY ajoute que les choix sont opérés sur la période 2017-2020. La version consolidée permet d'avoir une approche globale. En effet, la situation de certaines structures permet d'anticiper la fin des mesures en 2019.

M. RIBUOT poursuit avec la présentation de la campagne d'emploi des enseignants du 2nd degré. Il précise qu'un poste d'enseignant contractuel au LLASIC est publié dans le cadre du dispositif BOE.

Pour poursuivre le développement de la politique du schéma handicap de l'établissement, le schéma directeur de la politique handicap sera soumis au CAC au premier trimestre 2018. Dans ce sens, il évoque également la signature d'une convention entre l'UGA et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

M. LEVY présente ensuite la campagne d'emploi 2018 par structures en faisant apparaître les concours des professeurs et maîtres de conférences, les mutations ainsi que les gels de postes contractuels et titulaires pris dans le cadre des mesures du PRE. En tout état de cause, il estime que le modèle d'allocation des moyens utilisé peut être optimisé dans le respect des objectifs votés par les instances.

Mme KRZYWKOWSKI estime que la formulation « gel de poste » n'est pas appropriée, puisqu'il s'agit de perte de poste.

M. LEVY répond qu'il est important de considérer la prise en charge du GVT de l'établissement par le Ministère. En effet, cette prise en charge est pratiquement complète pour le GVT de 2018, toutefois, nous sommes dans l'ignorance pour les années à venir. M. LEVY rappelle que la progression du GVT reste la principale cause du déséquilibre budgétaire et financier de l'établissement, or son financement est de la responsabilité du Ministère. La notion de gels de poste est donc corrélée à la participation financière du Ministère sur 2019 et 2020.

Une conseillère souhaite savoir si des changements ou transformations d'emploi ont eu lieu d'une composante vers une autre.

M. SAINT-AMAN répond qu'il n'y a pas eu de redéploiement dans les composantes mais seulement quelques modifications au sein des laboratoires.

Une conseillère évoque l'ouverture d'un concours « article 46-3 » concernant un poste localisé à l'UFR Chimie-Biologie. Elle souhaite savoir quels ont été les critères pour décider de cette qualification.

Mme KRZYWKOWSKI souhaite savoir si toutes les instances compétentes ont été consultées. Elle soulève l'inquiétude du maintien des effectifs dans le parcours de formation concerné. Elle estime que le profil est trop large.

M. SAINT-AMAN répond que plusieurs éléments ont été pris en compte, comme l'origine de la demande, l'équilibrage entre le nombre de MCF et de PR de la structure ou encore l'étude du vivier. Il précise que la demande initiale provenait du secteur physique, plus particulièrement de l'UFR de Chimie-Biologie. Il s'agit d'un poste pluridisciplinaire d'où la qualification du profil recherché « Génie des procédés chimiques ou chimie dans la stratégie ».

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le conseil de l'UFR de Chimie-Biologie. En outre, 2 pôles, PEM et CBS, se sont positionnés favorablement sur les aspects qui les concernaient. Il indique que les laboratoires de chimie

et le LEGI sont concernés sur l'aspect « Procédés ». Il reste la question des enseignements de la chimie dans la filière « Génie des procédés » d'où cette mention dans la dénomination du poste.

Mme STAQUET intervient et indique que l'enseignant actuel enseigne à l'UFR Chimie-Biologie dans la filière « Génie des procédés ». Elle s'inquiète donc du déficit que la qualification du poste pourrait engendrer dans la matière. Elle estime que la notion de « Génie des procédés chimiques » est trop restreinte.

M. AUROUSSEAU, membre du CNU, souhaite intervenir sur le choix de la terminologie du poste. Il explique qu'à l'origine, le poste ne ciblait que la filière « Génie des procédés ». En ajoutant la terminologie « chimiques », la dénomination ne correspond plus forcément aux disciplines du LEGI. Toutefois, le poste est ouvert dans deux pôles et contient également la notion de « Chimie dans la stratégie du site » afin d'élargir le profil.

M. LEVY propose de modifier la dénomination du profil en « Génie des procédés ou Chimie dans la stratégie du site » dans le but d'ouvrir suffisamment le profil et de donner du sens à la présence du LEGI et du LPR dans les laboratoires d'affectation.

Une conseillère s'interroge sur le fait que le poste de PR localisé au GIPSA n'ait pas de laboratoire d'affectation.

M. SAINT AMAN explique qu'il existe plusieurs laboratoires d'affectation possibles, il s'agit d'un redéploiement de section. Les laboratoires d'affectation SIMAP, LEPMI, Institut NEEL seront précisés.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis favorable sur la qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités dans le cadre de la campagne d'emploi 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	37
Membres représentés	13
Nombre de votants	50
Voix favorables	40
Voix défavorables	10
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités dans le cadre de la campagne d'emploi 2018.

3- Approbation de la demande d'accréditation de la licence mention Gestion

M. BARBOT, directeur adjoint de l'IUT de Valence effectue un rappel des formations de premier cycle en gestion existantes à l'UGA à savoir les DUT (dispensés dans les filières de GEA, Techniques de commercialisation et Carrières juridiques), la licence d'Economie-Gestion (dispensée à la Faculté d'économie, l'IAE, l'IUT 2 Grenoble et l'IUT Valence), ainsi que les licences professionnelles dispensées dans les IUT, à l'IAE et à la Faculté d'économie.

Il explique qu'il est proposé de créer une 3^{ème} année de licence générale mention « Sciences de gestion » dite « suspendue ». Cette 3^{ème} année, qui n'a pas de 1^{ère} et seconde année correspondantes, sera articulée avec les parcours de première et seconde année de licence existants.

Il ajoute que cette proposition entre dans le cadre de la formalisation de la stratégie de l'établissement autour de l'internationalisation et de l'interdisciplinarité, de l'innovation et de l'insertion professionnelle ainsi que dans le « Projet NCU FlexiTLV » promouvant la formation tout au long de la vie notamment par la création de nouveaux cursus de type troisième voie.

M. DEFELIX précise que cette 3^{ème} année pourra être effectuée selon 3 parcours :

- un parcours « Management », accessible en formation initiale avec la possibilité d'effectuer un semestre à l'UGA et un semestre à l'étranger. Ce parcours qui existe déjà en licence « Economie-Gestion » sera transféré vers la nouvelle mention.
- un Parcours « Echange », accessible en formation initiale d'une année d'étude à l'étranger,
- un Parcours « Assistant polyvalent de dirigeant de PME-PMI » proposant une modalité alternance. Il s'agit d'une nouvelle formation ciblant un public déjà formé à la gestion et souhaitant finaliser leur parcours par une formation professionnelle.

Il ajoute qu'il s'agit de l'expérimentation d'une nouvelle mention qui pourra être suivie dans le cadre général de la poursuite d'études en 3^{ème} année de licence mais également en alternance. Cette modalité permettra aux étudiants de reprendre leurs études en formation continue après plusieurs années de professionnalisation.

Il indique en outre que cette formation sera dans un premier temps dispensée sur le site de Grenoble, puis étendue sur le site de Valence, à effectifs constants d'une quinzaine d'étudiants par parcours.

Mme DE VRIES s'interroge sur l'opportunité de la création d'une année « suspendue » dans la mesure où le ministère a demandé la modification d'une 3^{ème} année de licence en « Sciences de l'éducation » pour couvrir toute une licence.

M. DEFELIX répond que ce type de formation existe déjà en IUT « Information et communication ». Il est souhaitable de le proposer dans le domaine de la gestion qui ne nécessite pas d'effectuer obligatoirement 5 années d'études pour obtenir un diplôme. De plus, il est possible pour les étudiants d'effectuer les deux premières années de licence dans d'autres cursus pour ensuite se spécialiser en gestion en 3^{ème} année.

Un conseiller intervient en expliquant que le ministère avait refusé l'ouverture d'une année « suspendue » en Droit public car l'établissement n'avait pas les moyens de développer le parcours en 1^{ère} et seconde année de licence. Il demande si l'UGA s'est renseignée auprès du ministère sur cette éventualité.

M. DEFELIX répond que M. REDON a pris contact avec le ministère sur ce point et que ce problème n'a pas été soulevé. Il ajoute que le ministère revient en faveur de la création de ce type de cursus, promouvant la formation tout au long de la vie.

Un conseiller estime qu'il s'agit d'un nouveau parcours intéressant, mêlant formation initiale et formation continue tout au long de la vie. Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'ouvrir le parcours « Echange », qui permet de suivre l'année de formation à l'étranger, aux étudiants de licences générales en lettres, SHS et sciences et technologie de SHS alors qu'ils n'auront pas étudié la gestion précédemment durant leur cursus.

M. DEFELIX répond que cette remarque est pertinente et que la question sera étudiée. Il précise que les candidats à ce parcours sont souvent des étudiants provenant de DUT, déjà formés à la gestion. Il s'agit d'un parcours sélectif de la licence « Economie-Gestion ».

Une conseillère s'interroge sur le financement des heures d'enseignement de cette nouvelle formation.

M. BARBOT indique que l'ouverture d'une formation implique nécessairement la fermeture d'une autre. Un équilibre sera donc conservé avec le redéploiement des moyens sur cette nouvelle formation. Il ajoute que l'ouverture de cette mention est envisagée dans 2 ans sur le site de Valence. A cette occasion, il pourra être envisagé de transférer les moyens d'une licence professionnelle existante.

M. FILIPPI précise que la formation aura lieu dans les locaux de l'IUT 2 à Grenoble. Il indique que le parcours en alternance sera proposé en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage.

M. DEFELIX tient à souligner que proposer cette 3^{ème} année de licence en alternance dans le cadre d'une licence générale facilite et favorise la reprise d'études en master après plusieurs années de professionnalisation, plutôt qu'après l'obtention d'une licence professionnelle.

M. FILIPPI précise que l'IUT 2 possède un centre de compétences et des métiers permettant d'accompagner les étudiants dans leur démarche. Il a également été prévu avec l'IAE la possibilité formelle que ces étudiants puissent être admissibles au master de gestion sous réserve de l'avis de la commission d'admission.

Un conseiller se questionne concernant les parcours « Management » et « Echange » et souhaite savoir si la stratégie consiste à effectuer les sélections pour le master de gestion dès la 3^{ème} année de licence et ainsi à accroître le public provenant d'IUT en master.

M. DEFELIX répond d'une part, qu'il existe déjà une sélection des étudiants provenant de licence générale en lettres, SHS et sciences et technologie pour 3 ans. De fait 96% des L3 poursuivent leurs études en Master.

D'autre part, l'objectif n'est pas d'étendre cette pratique, il s'agira simplement de continuer à le faire dans une autre mention. L'intérêt de le faire dans la mention Gestion et non plus au sein du parcours de la mention Economie-Gestion est d'accroître la visibilité du parcours, ce qui favorisera la réorientation des étudiants provenant d'une autre discipline.

Un conseiller alerte sur le fait que les étudiants qui effectuent un parcours « Assistant polyvalent de dirigeant de PME-PMI » en alternance peuvent être susceptibles d'accéder directement en Master dans la mesure où ils seront titulaires d'une licence générale.

M. DEFELIX répond qu'effectivement l'établissement sera vigilant sur ce point, les étudiants issus d'un parcours de formation initiale ne seront pas sectionnés pour le master dès la 3^{ème} année. En effet, s'il est constaté, en terme de cohortes, que les étudiants issus de ces parcours effectuent une poursuite d'études immédiate en master, l'expérimentation prendra fin.

M. FILIPPI ajoute que l'intérêt de ce parcours est de créer de la professionnalisation, en lien avec les besoins de l'environnement économique, et non pas de favoriser les inscriptions en master directement après l'obtention de la licence.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis favorable sur la demande d'accréditation de la licence mention Gestion.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	38
Membres représentés	14
Nombre de votants	52
Voix favorables	51
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Académique émet à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la demande d'accréditation de la licence mention Gestion.

4- Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Conseil Académique
de l'Université Grenoble-Alpes
26 avril 2018

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017**
- 2- Feuille de route de l'Université Intégrée**
- 3- Questions diverses**

Membres présents : ALDEBERT MORIN Delphine, AUGIER Bernard, BONNAILLIE-NOEL Virginie, BERTHAUD Pierre, CALIN Miguel, CHALABAEV Aina, COLLOT Johan, CONJART Antoine, CUVEX COMBAZ Jacky, DAVID Gregor, DECEUNINCK Elise, FAURE Maelys, FAVREAU Amélie, FAYOLLE Lucie, FOULADKAR Ali, FOURNY Marie-Christine, GOYET Francis, LAURENT Cédric, MELLARD Maxime, OUDART Martin, REBOUD Jean-Luc, RICHIERO Pablo, ROUDET James, SIMEU Zineb, STAQUET Chantal, TADDEI Ilaria, TINIERE Romain, WOUTERS Yves, ZAK Jean-Théophile, ZAMPA Virginie

Membres représentés : BURLACU Radu (procuration à FOULADKAR Ali), CLAVIER Viviane (procuration à ZAMPA Virginie), GILLOIS Pierre (procuration à ALDEBERT MORIN Delphine), KAMALANAVIN Karin (procuration à MELLARD Maxime), KRZYWKOWSKI Isabelle (procuration à TADDEI Ilaria), LADRET Patricia (procuration à SIMEU Zineb), PRAT-CAPILLA Hugo (procuration à AUGIER Bernard), ROMBAUT Michèle (procuration à WOUTERS Yves), VALAY Jean-Gabriel (procuration à TINIERE Romain),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

Le quorum n'étant pas atteint, l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017 est reportée à une séance ultérieure.

2- Feuille de route de l'Université Intégrée

Mme la Présidente procède à une présentation des objectifs, des valeurs ainsi que de la base organisationnelle de l'Université Intégrée (UI). Elle décrit les étapes de construction du projet ainsi que la constitution des groupes de concertation. Elle précise que deux assemblées générales ont eu lieu l'une sur le site de Valence et l'autre sur le site santé afin de présenter le projet. Une troisième assemblée générale est prévue sur le campus de Saint-Martin-d'Hères.

Mme la Présidente ouvre ensuite le débat avec les conseillers.

M. Miguel CALIN rappelle que les groupes de concertation commencent à se réunir. Il s'interroge sur les équipes politiques des composantes de l'UI qui conserveront leur personnalité morale. Il souhaite savoir quelles prérogatives seront conservées par ces dernières, quelles prérogatives seront déléguées et ce qui sera négociable. Il demande si les équipes politiques ont déjà abordé ces questions.

Mme la Présidente répond qu'à ce jour aucune décision n'a été prise. Elle ajoute que les groupes de concertation mèneront leur réflexion parallèlement à celles des équipes politiques. Ces travaux conduiront à la rédaction d'un texte fondateur qui sera ensuite proposé aux instances des établissements. En tout état de cause, la question de l'organisation des compétences sera nécessairement abordée dans les groupes de concertation. Elle rappelle que l'UI doit notamment porter la recherche, les diplômes et la signature des articles scientifiques. Un transfert de compétences au profit de l'Université intégrée sera inévitable sans qu'il y ait pour autant un abandon de prérogatives. L'idée est que les composantes à personnalité morale conservent une certaine autonomie.

Un conseiller se questionne sur le maintien de la personnalité morale des composantes au sein de l'UI. Il rappelle qu'actuellement la question de la promotion des personnels enseignants-chercheurs est traitée au niveau du conseil académique de l'établissement. Le fait de perdre sa personnalité morale induit la disparition des instances. Par conséquent, les questions de promotion des enseignants-chercheurs seraient désormais traitées au niveau de l'UI.

Mme la Présidente indique que ce point est inscrit sur la feuille de route du groupe de concertation « Gouvernance et structuration de l'UI ». Les décisions concernant les promotions des personnels des composantes sans personnalité morale seront prises par les instances de l'UI mais elles conserveront un droit de regard. Il est important de déterminer comment tout en conservant ses spécificités, il sera possible de se rapprocher d'un fonctionnement global.

Mme Marie-Christine FOURNY alerte sur le fait que le type d'organisation proposée, en particulier le directoire, risque d'entraîner une inégalité politique au niveau de la représentation des composantes dépourvues de personnalité morale. Le risque pour les disciplines SHS est d'être encore plus minoritaires.

Mme la Présidente rappelle que le conseil des membres de la COMUE fonctionne avec un schéma semblable sans que cela pose des difficultés. Elle souligne que le directoire sera à géométrie variable, sa composition pourra s'adapter selon les points qui y seront abordés. En effet, sur certains domaines toutes les composantes sans personnalités morales pourront être représentées.

M. Johann COLLOT tient à préciser qu'il y a une différence avec la COMUE. En effet, cette dernière ne gère pas l'ensemble des personnels. Il estime que si l'on crée des inégalités au démarrage d'une structure, il peut y avoir des problèmes par la suite.

Un conseiller rappelle qu'il avait été évoqué initialement par l'équipe politique que toutes les composantes devaient perdre leur personnalité morale au bout d'un certain temps. Or, il est aujourd'hui proposé que ce choix reste à la discrétion des composantes.

Mme la Présidente explique que le choix sera laissé aux composantes de conserver ou non leur personnalité morale afin de tenir compte de l'évolution de la mise en œuvre du projet. Elle précise qu'il s'agit d'un processus expérimental d'une durée de 10 ans. Les composantes qui conserveront leur personnalité morale devront accepter les transferts de compétences au profit de l'Université Intégrée. Elle souligne que la mise en place de dérogations sera discutée avec le ministère.

Un conseiller rappelle le rapprochement qui avait été organisé sur le même modèle, entre l'ex-université Pierre-Mendès-France et l'IEP. Il indique que cette organisation, à laquelle un terme a été mis, a généré des dysfonctionnements notamment en terme budgétaires et de promotion des personnels.

M. Miguel CALIN se demande pourquoi la perte de sa personnalité morale par l'UGA ne lui pose pas de problème à la différence de ce qu'il est possible de constater pour d'autres établissements.

Mme la Présidente indique que l'UGA composera la centralité de l'UI.

M. Romain TINIERE évoque la perte de la personnalité morale de l'Université Grenoble Alpes et donc sa perte de poids face aux composantes qui conserveront la leur. Il souhaite savoir comment les composantes vont s'organiser et si des regroupements de structures sans personnalité morale sont envisageables. Il pose également la question s'agissant des structures de recherche.

Mme la Présidente répond que des rassemblements de plusieurs composantes seront effectivement possibles.

Mme la conseillère s'interroge sur l'avenir des personnels de l'Institut d'Ingénierie de Grenoble qui intéresse Grenoble INP et Polytech. Elle s'inquiète du rapport de force.

Mme la Présidente indique que les questions de personnels sont en cours de discussion. Elle insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de construire systématiquement sur un rapport de force.

Mme Chantal STAQUET s'interroge sur la place qu'auront les pôles de recherche au sein de l'UI et demande si une réflexion est en cours.

Mme la Présidente répond qu'un groupe de concertation traitera de la question des pôles de recherche. L'idée est de les conserver en ce qu'ils sont un lieu de coordination.

Il ne sera cependant probablement pas possible de créer des ensembles de composantes dont les disciplines coïncideront parfaitement avec celles des pôles de recherche. De plus, il faut tenir compte du souhait des composantes de conserver la main sur l'administration de leur recherche. Il faudra donc penser une organisation articulant de manière cohérente les pôles de recherche, les grandes composantes et le centre. Elle précise que les pôles de recherche ne seront pas représentés au sein du directoire.

M. Miguel CALIN se pose la question de la composition des listes qui doit permettre de garantir la représentation des établissements au sein du conseil d'administration de l'Université Intégrée.

Mme la Présidente indique que le conseil d'administration sera composé à majorité d'élus mais à ce jour aucune décision sur le modèle de représentation n'est arrêtée. Il en va de même s'agissant du conseil académique, les clefs de répartition restent à être déterminées.

M. Bernard AUGIER estime qu'il existe un manque de communication autour de ce projet. Il souhaiterait qu'une rubrique « questions/réponses » soit ouverte sur le site intranet de l'Université Intégrée afin de favoriser les échanges.

Mme la Présidente indique qu'un tel dispositif de foire aux questions sera mis en place lorsqu'une première synthèse des travaux des groupes de concertation sera produite.

M. Ali FOULADKAR évoque l'avenir des doctorants qui sont actuellement rattachés à l'Université Savoie Mont Blanc et inscrits à la COMUE. Que deviendront-ils dans le cadre de l'Université Intégrée.

Mme la Présidente répond qu'il existe actuellement une convention d'association avec l'Université Savoie Mont Blanc. Elle précise que pour l'instant, l'Université de Savoie souhaite rester dans le collège doctoral. Il est probable qu'elle souhaite être dans un lien d'association au moment de la mise en place de l'UI. Elle peut également décider de disposer à nouveau de son doctorat.

M. Miguel CALIN rappelle qu'actuellement un partenaire a la possibilité de sortir de la COMUE. Il souhaite savoir si cette possibilité sera ouverte aux membres de l'UI. Selon lui, à la suite du renouvellement des équipes politiques des désaccords peuvent apparaître et engendrer la volonté de certains établissements de sortir de la structure.

Mme la Présidente indique que des mécanismes et un processus démocratique sont à mettre en place pour éviter les désaccords absolus. Elle précise que l'avis du président de l'UI sera requis s'agissant de la nomination des directions des établissements membres.

M. James ROUDET estime que le projet est globalement positif bien qu'encore en construction. En effet, il estime que les établissements ont tout à perdre en continuant de vouloir évoluer séparément. Il fait référence à l'évolution des IUT.

M. Pablo RICHIERO revient sur les IUT qui ont connu une perte d'autonomie accompagnée d'une perte de moyens. Il faut veiller à ne pas appliquer ce schéma à l'UI.

Un conseiller estime qu'il existe un réel besoin de renforcer la pédagogie autour du projet auprès des personnels et usagers pour les convaincre. Selon lui, c'est d'autant plus important que nombreux sont les agents qui ne sont toujours pas en mesure de décrire le schéma actuel de l'UGA.

Mme Marie-Christine FOURNY s'inquiète de la suradministration à laquelle conduira la mise en place de l'Université Intégrée. Un tel constat a déjà été fait lors de la construction de l'UGA. Il est important que la nouvelle organisation conserve une certaine souplesse.

Mme la Présidente a conscience de ce risque. Pour le moment, il est difficile de mesurer les changements. Les premiers grands changements s'observeront lorsque les composantes actuelles de l'UGA seront regroupées en cinq ou six. Il faudra effectivement éviter d'avoir un niveau supplémentaire trop lourd à gérer. Il est important d'éviter l'erreur commise avec les *collégiums* à Strasbourg dépourvus de compétences et de moyens, ce qui a conduit à les ignorer.

Il faut penser une organisation politique et institutionnelle différente. A terme, le changement administratif doit permettre une déconcentration des moyens.

Elle rappelle que les personnels administratifs ont déjà subi plus que les personnels enseignants les bouleversements liés à la fusion. C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir et de prendre son temps pour la mise en place de l'UI.

M. Miguel CALIN demande si dans le cadre des nominations un droit de véto est prévu au profit du président.

Mme la Présidente répond qu'à ce jour ce n'est pas proposé.

M. Jean-Luc REBOUD regrette de ne pas voir apparaître la thématique « orientation et insertion professionnelle » dans les programmes de travail des groupes de concertation.

Mme la Présidente indique que cet aspect sera bien étudié. Elle précise que les thématiques des groupes de concertation seront affinés.

M. Miguel CALIN souhaite savoir s'il est possible d'envisager une présidence de l'Université Intégrée occupée par une personne issue d'un des établissements conservant sa personnalité morale et si, à l'inverse, une personne provenant de l'Université Grenoble Alpes puisse être élue à la Présidence d'un autre établissement.

Mme la Présidente indique que la future présidence de l'Université Intégrée pourra être occupée par une personne provenant d'un établissement conservant sa personnalité morale. Pour le second point, elle indique qu'elle n'est pas en mesure d'apporter une réponse.

4- Questions diverses

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 12h20.